

ELINGAGE DES CHARGES SUSPENDUES

- AIDE-ELINGUEUR, ELINGUEUR, CHEF DE MANŒUVRE D'ÉLINGAGE -

EN ENTREPRISE

Public visé

- Personnes utilisant des élingues ou des accessoires de levage pour des opérations d'élingage.
- Personnes affectées spécifiquement à l'élingage : aide-élingueur, élingueur, chef de manœuvre.

Prérequis

- Aptitude médicale.
- Utilisation usuelle de la langue française.
- Être capable de lire des tableaux et réaliser des calculs simples.

Cadre réglementaire de l'action de formation

- Formation à la sécurité : article L4141-1 et 2 et R4141-3 et 13 du code du travail.
- Levage de charges : articles R4321-1 et 2, et R4323-1 à 57 du code du travail.

Durée de l'action

- 7 heures (1 jour).

Nombre de participants par groupe

- 10 personnes maximum.

Contenu théorique

- Définir le cadre des opérations de levage.
- Déterminer les obligations et missions du personnel.
- Identifier le matériel d'élingage et l'adéquation.
- Différencier les techniques d'élingage.
- Evaluer la masse et le centre de gravité.
- Estimer le mode et le nombre d'élingage approprié.
- Gérer les choix de la matière et les caractéristiques.
- Appliquer les règles de sécurité après inspections.
- Ordonner les règles d'accrochage avec et sans points.
- S'approprier le logiciel de calcul d'un élingage de charge simple OCRE de l'INRS.

Contenu pratique

- Vérifier les accessoires de levage.
- Déterminer le mode d'élingage.
- Estimer l'élingage de charges réelles.

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode : 31729 – Élingage.
- NSF : 311 – Transport, manutention, magasinage.

Objectif pédagogique général

- Être capable de reconnaître les accessoires de levage défectueux, de vérifier l'adéquation d'un accessoire à une opération envisagée, de mettre en œuvre les accessoires conformément à un plan d'élingage communiqué. En tant que chef de manœuvre, être capable de diriger un conducteur d'appareil de levage.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Évaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- Évaluation formative théorique par questionnaire oral.
- Évaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- À l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : appareil de levage (grue, pont roulant...) que les stagiaires sont autorisés à conduire, (ou appareil affecté à la formation avec son conducteur), zone d'évolution, charges à manutentionner, accessoires de levage conformes.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation (dont VGP) sans quoi **la formation ne pourra pas avoir lieu**.

Sécurité

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants, **remis par leur employeur** :
 - Vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3,
 - Casque et gants de manutention,
 - Chaussures de sécurité.
- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.